BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°035-2017/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2016-005/PRES DU 10 OCTOBRE 2016 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE PRETS D'ISTISNA'A N°2UV-0152, DE PRET N°2UV-0153 ET DE SERVICES D'IJARA N°2UV-0154 CONCLUS LE 17 MAI 2016 A JAKARTA EN REPUBLIQUE D'INDONESIE ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE PENSA-LIPTOUGOU

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 23 mai 2017
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2016-005/PRES du 10 octobre 2016 portant autorisation de ratification des Accords de prêts d'Istisna'a n° 2UV-0152, de prêt n° 2UV-0153 et de services d'Ijara n° 2UV-0154 conclus le 17 mai 2016 à Jakarta en République d'Indonésie entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du projet de développement agricole de Pensa-Liptougou.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 23 mai 2017

Le Président

Le Secrétaire de séance

Blaise SAWADOGO

Salifou DIALLO

Assemblée Nationale
Le Président
BURKINA FASO